



## CONCOURS PHOTOS NUMERIQUES

### REGLEMENT

#### CONDITIONS GENERALES

#### ORGANISATION

Le concours photos numériques est organisé par le centre Aquatique Les Vagues avec le concours de la Commission Audiovisuelle RABA de la FFESSM et de **Sealife by Subgear**, partenaire exclusif. Il se déroule entre le samedi 4 septembre et le mercredi 6 octobre 2010, avec la journée événement et remise des prix le SAMEDI 9 OCTOBRE de 14h à 18h.

#### EQUIPEMENT

##### Matériel de plongée

Les participants utiliseront le matériel du centre aquatique Les Vagues selon les règles en vigueur.

##### Matériel de prise de vue

Les participants utiliseront le matériel de prise de vue mis à leur disposition par le centre aquatique Les Vagues pour le concours. Ce matériel sera identique pour tous (appareils photo numériques subaquatique DC 1200 SeaLife avec flash externe, dont un doté du kit grand angle). La notice des APN est disponible sur [www.les-vagues.com](http://www.les-vagues.com).

#### SECURITE

Les plongeurs participants au concours photo sont soumis aux règlements en vigueur sur le site et s'engagent à les respecter. Les plongées photos ne sont pas considérées comme des plongées techniques.

##### Palanquée et niveaux de plongée

Le niveau des plongeurs participants au concours, les règles de palanquées et les niveaux d'immersion sont définis par les responsables du centre aquatique Les Vagues. Les participants au concours photo numérique s'engagent à les respecter.

Disponible sur [www.les-vagues.com](http://www.les-vagues.com), par téléphone (04 72 02 65 87) ou directement sur place au 10D rue Jean Jaurès 69330 MEYZIEU.





## ADMINISTRATIF

### Inscription des participants.

Les participants s'inscrivent à leur arrivée sur le site. Ils remplissent la feuille d'inscription. Avant la mise à l'eau, le matériel de prise de vue leur est remis avec la carte mémoire SD vierge apportée par le candidat.

### Formalités.

Les formalités et conditions d'accès au centre aquatique Les Vagues sont celles habituellement en vigueur pour les plongeurs fréquentant le centre.

## DEROULEMENT DU CONCOURS

### THEME

Le concours porte sur deux thèmes :

- Thème n° 1 La plongée dans l'enceinte du centre aquatique Les Vagues
- Thème n° 2 Objets immergés

Les objets immergés nécessaires à la réalisation des photos du thème n°2 seront mis à la disposition des participants par l'organisateur.

Les photos doivent impérativement être réalisées par les participants dans l'heure prévue pour la plongée. Les photos mi-air, mi-eau sont autorisées.

Les participants peuvent concourir selon leur choix sur les deux thèmes ou sur un seul thème. Ils doivent présenter au jury une image pour chaque thème.

### DUREE

Le concours se déroule entre le samedi 04 septembre et le mercredi 06 octobre 2010. Les participants peuvent venir à autant de séances de prise de vue qu'ils le souhaitent.

### COMMISSAIRES

Tout responsable de centre aquatique Les Vagues, présent sur le site, fait office de commissaire.

### CARTES MEMOIRE ET IDENTIFICATION DES FICHIERS IMAGES

#### Cartes mémoire

Une carte mémoire vierge SD est apportée par le participant et insérée par le moniteur du site dans le matériel de prise de vue avant la mise à l'eau. Une seule carte mémoire est autorisée pour la séance de prise de vue.





### Récupération des cartes mémoire

À la fin de la séance de prise de vue, la carte mémoire SD est récupérée par le participant. Le moniteur du site effectue la manipulation.

### SELECTION DES PHOTOS

#### Sélection des images

À l'issue des séances de prise de vues, chaque participant doit sélectionner une photo par thème. La sélection s'effectue sur l'ordinateur du participant. Le participant peut réaliser cette sélection à sa convenance, soit au centre aquatique, soit à son domicile.

#### Traitement des images

Les images pourront être retouchées, lors de la sélection par le participant, sur un logiciel approprié. Les seules retouches autorisées sont : le contraste, la luminosité. Les images modifiées sont sauvegardées sous forme de copie. Leurs tailles et leur poids devront être identiques aux images d'origine.

#### Remise des images sélectionnées

Le participant transfère à l'organisateur les images sélectionnées au plus tard le mercredi 06 octobre 2010. Les images sélectionnées seront identifiées par le participant. Le nom de chaque fichier image JPEG sera composé avec :

- le nom prénom du participant
- un chiffre (1 pour le thème n°1) (2 pour le thème n°2)

ex : dupontjean1.jpg pour la photo sélectionnée par M. Dupont Jean pour le thème 1  
dupontjean2.jpg pour la photo sélectionnée par M. Dupont Jean pour le thème 2

Les images ainsi dénommées seront envoyées à [concours-photo-lesvagues@hotmail.fr](mailto:concours-photo-lesvagues@hotmail.fr)

### SANCTIONS

La disqualification du participant pourra être prononcée pour :

- non-respect du règlement du concours
- non-respect du règlement du centre aquatique Les Vagues
- toute tentative de tricherie.
- gêne d'un autre participant.





## LE JUGEMENT

### COMPOSITION DU JURY

Le jury comprendra 3 à 5 personnes choisies par les organisateurs. Il comportera au moins un photographe subaquatique, un représentant de la municipalité et un de Sealife by Subgear, partenaire exclusif.

### CRITERES DE NOTATIONS

Qualité de l'image (piqué)  
Composition de l'image  
Respect du thème

### UNITE DE JUGEMENT

Le participant, désigné par un numéro jusqu'à l'établissement du classement final, sera jugé pour chaque thème.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité, la voix du Président du jury est prépondérante.

### LE PALMARES

Après délibération, le jury par son Président, remettra le palmarès à l'organisateur. Tous les participants seront classés. Le classement des participants sera établi sur l'ensemble des photos présentées.

Le palmarès comportera :

- un classement général établi sur l'ensemble des photos des deux thèmes,
- un classement pour le thème 1,
- un classement pour le thème 2

L'organisateur se réserve le droit de réaliser des classements complémentaires (jeunes F&H, etc...)

### PROPRIETE ET UTILISATION DES IMAGES

Les images présentées restent propriété de leurs auteurs. Les participants acceptent de confier à l'organisateur les images présentées au jury, afin d'en permettre la duplication. Les duplicatas ne pourront être utilisés dans un but commercial sans l'autorisation écrite de l'auteur.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les duplicatas pour des actions promotionnelles avec obligation de citer le nom de l'auteur.

